

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 22 (1884)
Heft: 20

Artikel: Lausanne, le 17 mai 1884
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-188243>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraisant tous les samedis.

PRIX DE L'ABONNEMENT :
 SUISSE : un an . . . 4 fr. 50
 six mois . . . 2 fr. 50
 ETRANGER : un an . . . 7 fr. 20

On peut s'abonner aux Bureaux des Postes ; — au magasin MONNET, rue Pépinet, maison Vincent, à Lausanne ; — ou en s'adressant par écrit à la Rédaction du *Conteur vaudois*. — Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

PRIX DES ANNONCES :
 La ligne ou son espace, 15 c.
 Pour l'étranger, 20 cent.

Lausanne, le 17 mai 1884.

Le traité de paix qui vient d'intervenir dans l'affaire du Tonkin est une excellente chose, non-seulement au point de vue des intérêts politiques et commerciaux de la France, mais aussi au point de vue de l'influence civilisatrice qu'il aura sur ces contrées encore plongées dans un état d'avilissement dont on se fait difficilement une idée, témoin ces quelques détails que nous empruntons à une lettre particulière, écrite de Haï-Phong :

« On ne trouve ici et dans les pays environnans que des cases en torchis, des étangs dans lesquels on est exposé à prendre un bain forcé tout habillé, des chemins vaseux et défoncés, dans lesquels on glisse et on butte à chaque pas. Les Annamites, couverts de vermine, se livrent, pour s'en débarasser, à une chasse permanente. Le climat n'est pas beau : ciel brumeux, température brûlante ou trop fraîche, atmosphère toujours humide. Et dans ce pays, où il n'y a ni police, ni voirie, il ne fait pas bon s'égarer loin de chez soi. En revanche, on peut pêcher à la ligne au milieu des rues. Les logements sont déplorables. J'habite au bord du fleuve une maison bâtie sur pilotis, ouverte à tous les vents et si peu solide que je la renverserais si je me retournais un peu brusquement dans mon lit.

Quand nous allons faire nos marchés, nous devons nous faire suivre d'un coolie pour porter la monnaie, qui n'est rien moins que légère. Pour une piastre (4 fr. 65), on nous donne sept ligatures, contenant chacune 10 masses de 60 sapèques. Or, la sapèque est une piècette de zinc et de terre, percée d'un trou au milieu pour pouvoir l'enfiler, comme les grains d'un chapelet, dans une ficelle végétale. Il faut, d'après le compte ci-dessus, 4200 sapèques pour faire une piastre, et cette piastre, convertie ainsi en même monnaie, ne pèse pas moins de 10 kilogrammes. On peut juger par là du degré de civilisation de ce pays. »

Les déclarations d'amour en termes de grammaire sont nombreuses et nous en avons déjà publiées plusieurs. Néanmoins, la suivante, qui nous est envoyée par un abonné, est assez jolie, assez bien trouvée, pour que nous lui accordions une petite place :

Mademoiselle,

Pardonnez à la proposition que je prends la liberté de vous faire de m'accepter pour votre humble ad-

jectif. Il est positif que je m'en trouverais heureux au superlatif, si vous daigniez vous rendre à mes vœux, quoique je ne sois ni la première, ni la seconde, ni la troisième personne qui vous ait recherchée. Croyez que nul ne vous aime autant que moi et que je vous serai fidèle tant qu'il me restera une partie de raison, et jusqu'à l'article de la mort ; que je n'aurai jamais avec vous le verbe haut ni le ton impératif, et que je ne suivrai d'autre règle que celle de vos désirs. Votre bonheur sera parfait, vous n'aurez jamais sujet de vous plaindre du régime que je vous ferai suivre. Le présent et le passé vous sont un sûr garant que je ne suis point un futur qu'il faille dédaigner. Si votre sort ne participe pas des vœux que je vous ai émis, votre nom n'en sera pas moins dans tous les temps mon seul vocatif jusqu'à la mort, pour moi l'unique ablatif de toutes choses.

Le pouf.

Chacun connaît l'ornement postiche que les dames ajoutent maintenant de l'autre côté de leur personne, et qui forme une saillie d'environ 50 centimètres. Dans les villes, cette obésité à l'envers ne prétend qu'à séduire les regards, à rendre plus gracieux les plis de la robe, à remplacer ce qui manque, à régulariser ce qui est imparfait ; mais sur la frontière on a trouvé un autre usage, beaucoup plus pratique, à ce boursoufflement. Il sert à passer, au nez des douaniers, des objets de contrebande, des dentelles, de la parfumerie, et même du tabac.

Pendant quelque temps, les douaniers ont respecté cet ornement, éminemment respectable par l'endroit où il est placé ; mais leur défiance naturelle prenant le pas sur les scrupules, ils ont un beau jour voulu voir ce que cachaient ces tournures d'un développement insolite.

Ayant voulu voir, ils ont vu, car rien n'est caché pour un douanier, et il paraît qu'à la suite de leurs constatations légales, deux belles dames viennent d'être mises en prison à Hazebrouck, pour contrebande à l'aide de fausses tournures. Elles avaient des tournures divisées en une vingtaine de compartiments destinés à recevoir diverses catégories d'objets soumis aux droits.

Au moment où ces deux belles dames ont été visitées, elles portaient chacune dans leur tournure une dizaine de kilos de tabac belge. C'est ce qui a sans doute fait éternuer les braves douaniers,